
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2018 – 336 DU 25 JUILLET 2018

portant nomination des membres du Conseil
d'administration de l'Office National d'Imprimerie et de
Presse.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractère social, culturel et scientifique ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2016-420 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie Numérique et de la Communication ;
- vu** le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2003-299 du 19 août 2003 portant approbation des statuts de l'Office National d'Imprimerie et de Presse ;
- sur** proposition du Ministre de l'Économie Numérique et de la Communication,
- le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 25 juillet 2018,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de l'Office National d'Imprimerie et de Presse, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Fidel El-Koudous OROU N'GOBI**, représentant le Ministre de l'Économie Numérique et de la Communication ;

- monsieur **Coovi Georges VIYOU**, représentant le Ministre de l'Économie et des Finances ;
- monsieur **Yacoubou AMADOU**, représentant le Ministre du Plan et du Développement ;
- monsieur **Ambroise AHOKOU**, représentant le Ministre du Travail et de la Fonction Publique ;
- monsieur **Fortunato KADJEBIN**, représentant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;
- monsieur **Julien Roland T. DEGUENON**, personne ressource ;
- monsieur **Marcel Koffi TCHOBO**, personnalité compétente dans le domaine de l'imprimerie ou de la communication.

Article 2

Monsieur **Fidel El-Koudous OROU N'GOBI** est nommé président du Conseil d'administration.

Article 3

Les membres du Conseil d'administration de l'Office National d'Imprimerie et de Presse sont nommés pour une durée de trois (03) ans à compter de la date de leur prise de fonctions. Leur mandat est renouvelable une (01) fois.

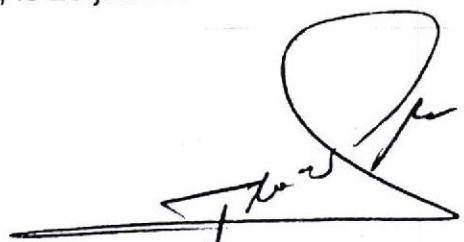
Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes ~~autres dispositions antérieures contraires, notamment celles du décret n° 2012-344 du 02 octobre 2012 portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Office National d'Imprimerie et de Presse et de l'arrêté n° 012/MCTIC/DC/SGM/DGDM/DRC/SA du 02 février 2016 habilitant le Conseil d'administration sortant à continuer de siéger jusqu'à l'installation d'un nouveau Conseil d'administration.~~

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 25 juillet 2018

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



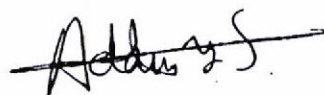
Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Marie Odile ATTANASSO
Ministre intérimaire

La Ministre de l'Économie Numérique
et de la Communication,



Aurelie I. ADAM SOULE ZOUMAROU

AMPLIATIONS : PR : 6 - AN : 4 - CC : 2 - CS : 2 - CES : 2 - HAAC : 2 - HCJ : 2 - MEF : 2 - MENC : 2 - AUTRES MINISTÈRES : 20
- SGG : 4 - INTERESSES : 7 - JORB : 1.